



## Succession tutelle et notaire

Par **RESTEZEN**, le **01/02/2016** à **09:12**

Bonjour,

Notre père est décédé en Février 2014, notre mère en juin 2015.

Un notaire a été nommé par nous les enfants pour la succession de notre père.

La santé de notre mère nous a contraint à nommer une tutelle, et après la disparition de notre mère, le même notaire a été chargé de la succession de notre mère.

A ce jour, la tutelle de notre mère n'a pas envoyé les comptes au juge des tuteurs, réclame aux enfants les derniers extraits bancaires arrêtés au jour du décès de notre mère.

Le Notaire de son côté a décidé de convoquer les héritiers qu'à la clôture des démarches administratives concernant la succession de notre mère.

Que peut-on faire face cette situation?